

---

Adresse du conseil général de la commune de Transsans (Aude) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Transsans (Aude) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 284;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25537\\_t1\\_0284\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25537_t1_0284_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ce qui donne un bénéfice de 365,950 liv. 2 s. 6 d.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 11

Le conseil-général de la commune de Transsans, département de l'Aude, félicite la Convention nationale sur son énergie à déjouer les trames ourdies contre la liberté par les factieux et les conspirateurs, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait établi le bonheur du Peuple français sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Transsans, s.d.*] (3).

« Citoyens Représentans

C'est lorsque les armées de la République trionfoit de toute part que nos ennemis ce rallient pour formé des projets... infâmes contre la Liberté. Lalaigresse aité dans nos cœurs lorsque nous avons appris que [vous] aviez encore denouveau sauvé le vaisseau de la République que des traites qui siegoit por mi vous contoit le conduire au nofrage; c'est du sommet de la montagne que vous sauvez toujours la patrie, c'est du sommet de la montagne que vous faites party la foudre pour écrasé les soudoyés de Pitt, et de Cobourg, et tous les royalistes de la République. Qu'il métoit fain cés traites a cès projets qu'il se consulteit ces monstres ensemble et qu'il disoit tous nos efforts sont vains nous ne faisons que creusé le tombeau qui doit bientôt nous recevoir...

Pensoit ty cès forsénés que tous nos sacrifices que nous avons fait pour la Liberté soit une chimère. Non non le sang versé des nos frères nous et cher [.] Il faut q'avent que les enfants de la Liberté quitoit les armes qu'ils allent trouvé les tirans de la coalition dans leur faite do mure, qu'il lui disent — quittés vos habits royaux, voisy labit national que nous vous aportons, c'est le seul que vous deviez reconnoitre.

Citoyens Représentans, leurs faim est proche, leur trones chanceloit, les tetes des tirans tombait, et la Republique trionffe, graces a vos lumières et a votre amour pour la liberté. Restés a votre poste jusques au parfait bonheur que vous avez promis. Tout les peuples de Luope amire vos travaux, ils natandait qu'un moment favorable pour brisé leurs chaines; et alors ils proclame de concert avec nous que vous êtes les createurs de la liberté éternelle.

Les membres du conseil general de la Commune de Transsan toujours soumis toujours fidelles a ces Représentans.

Vive la montagne!»

[12 signatures illisibles].

(1) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 302 (pour 202); J. Sablier, n° 1409; Débats, n° 655.

(2) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 308, pl. 1197, p. 30.

## 12

La société populaire de Wassy, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, écrit à la Convention nationale que le 27 floréal dernier fut un jour de fête pour cette commune, et que le représentant du peuple Battelier a excité l'attendrissement et l'admiration de tous les citoyens de cette commune, par son empressement à porter des consolations dans le sein des familles dont les maris et les enfans sont morts en combattant pour la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 13

Le conseil-général de la commune et la société populaire de Veauville félicitent la Convention nationale d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame, applaudissent à l'institution des fêtes décadaires, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent de confirmer, malgré les réclamations de la commune de Caudebec, le décret par lequel elle fixe le chef-lieu du district à Yvetot.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi pour la demande au comité de division (2).

## 14

La société populaire de Rozoi, département de Seine-et-Marne, demande qu'il soit décrété un mode d'inhumation simple, égal pour tous et digne des hommes libres.

Renvoyé au comité d'instruction et de salut public (3).

## 15

L'agent national près le district de Montsur-Loir (4) annonce à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 20,640 liv., a été vendu le 13 floréal 54,820 liv., ce qui donne une augmentation de 34,180 liv. Il poursuit la vente de plusieurs autres biens d'émigrés, qui ne produiront pas moins dans leurs proportions,

(1) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1409.

(2) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 12 mess.; J. Sablier, n° 1409 (la gazette, qui nomme la Comm. Rosboy, mentionne également un éloge des fêtes décadaires); *Audit. nat.*, n° 645; J. Fr., n° 644; Débats, n° 649.

(4) Ci-dev<sup>t</sup> Château-du-Loir, Sarthe.